

CONCERNE LES STRUCTURES NON FISCALISEES

Grille tarifaire annexée à la convention de prestations

Frais de dossier annuels (au prorata, en fonction de la date d'entrée) : Comprend le paramétrage propre à votre structure, en début et en cours d'exercice	Tarif annuel H.T.	Tarif annuel T.T.C. (TVA 20%)
Gestion de la PAYE - Moins de 80 payes par an	51,00 €	61,20 €
Gestion de la PAYE - Entre 81 et 179 payes par an	84,00 €	100,80 €
Gestion de la PAYE - A partir de 180 payes par an	126,00 €	151,20 €



Votre choix (cocher la case correspondante)	Gestion de la PAYE :	par bulletin de paye (période consécutive*) Tarif H.T.	par bulletin de paye (période consécutive*) Tarif T.T.C. (TVA 20%)	par bulletin de paye (période consécutive*) au-delà de 180 payes par an Tarif H.T.	par bulletin de paye (période consécutive*) au-delà de 180 payes par an Tarif T.T.C. (TVA 20%)
		Formule TOUT COMPRIS (DUE, Contrats, Payes, AEM, Feuillet CS, DSN et cotisations sociales, Récaps et Bilan social)	15,20 €	18,24 €	12,80 €
Formule SANS LES DUE (qui restent à votre charge)	14,80 €	17,76 €	12,50 €	15,00 €	
Formule SANS LES CONTRATS (qui restent à votre charge)	14,00 €	16,80 €	12,00 €	14,40 €	
Formule SANS LES DUE NI LES CONTRATS (qui restent à votre charge)	13,40 €	16,08 €	11,00 €	13,20 €	
Déclaration GUSO	10,00 €	12,00 €			

*période consécutive :
Pour le spectacle vivant, nous n'éditions les bulletins de paye des intermittents du spectacle que sur des périodes consécutives, sans exception, par exemple :
Un cachet le 12 mai et une journée de répétition le 14 mai donneront lieu à l'édition d'un bulletin de paye du 12 au 12 mai, et d'un autre bulletin de paye du 14 au 14 mai

Votre SIGNATURE :